

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 21 OCTOBRE 2011.**

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- **Décision 2011 – 015 bis** : Avenant n° 1 au marché de réfection des toitures sur deux bâtiments communaux, qui porte le marché à 34 418,00 € HT, soit 1580,00 € HT en plus.

- **Décision 2011 – 016** approuvant le virement de crédits au budget principal, comme suit :
Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement : -2141.17 €
Chapitre 21 – compte 2138 – opération n°0282 : + 2141.17 €

- Décision de la Cour administrative d'Appel en date du 25 Octobre 2011 dans l'affaire opposant la commune à une administrée sur l'approbation du PLU.

III – AFFAIRES GENERALES

III/1 – DELIBERATION POUR LA REALISATION DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON ET LE SOUTIEN DU SCENARIO LE PLUS A L'OUEST ET LE PLUS AU SUD POSSIBLE, LE PLUS EQUITABLE ET EQUILIBRE POUR L'AUVERGNE

Le Conseil Municipal,
Soutient la réalisation de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible et qui en particulier ne devra pas traverser la forêt de Tronçais et devra préserver le Vignoble de Saint Pourçain et le Val d'Allier.

Vote : Pour à l'unanimité

III/2 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE AU SIAEP DE LA FAYE

Vote : Pour à l'unanimité

III/3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, rédigée selon les accords mis en place avec la Sous-Préfecture.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV/1 – CREATION DE 10 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Vote : Pour à l'unanimité

IV/2 – CREATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR D'ENQUETES

Vote : Pour à l'unanimité

V – AFFAIRES FINANCIERES

V/1 – FIXATION DES TARIFS 2012 – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DU FOUR DE COURTESSERRE

	2011	2012
Location avec chauffage	40,00 €	42,00 €
Location sans chauffage	22,50 €	23,00 €
Enfants des adhérents de l'association du Pays de Courtesserre âgés de moins de 25 ans	7,80 €	10,00 €

Caution du four de Courtesserre : 50 €

Par convention, les adhérents de l'association bénéficient de la gratuité.

Vote : Pour à l'unanimité

V/2 – FIXATION DES TARIFS 2012 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Désignation	Tarif 2011	Tarif 2012
Redevance d'occupation du domaine public – le m ² (Terrasses couvertes)	15,50 €	17,50 €

Vote : Pour à l'unanimité

V/3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES 2012 AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA FAYE

Le Conseil Municipal,

1°) Approuve la convention de mise à disposition des services pour l'année 2012 avec le S.I.A.E.P. de la Faye pour une quotité des 1100 heures.

2°) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 1

V/4 – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES – MISSIONS DE SERVICES PUBLICS – AVEC S.A. CHENIL SERVICE

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale sera conclu pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012. Il pourra être renouvelé par période de 12 mois, trois fois par reconduction expresse.

Le prix de la prestation est fixé à 0,85 € HT par habitant et par an.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION

VI/2 – RAPPORT ANNUEL DU SIAEP DE LA FAYE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal,

Adopte le rapport annuel du SIAEP de La Faye sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/3 – RAPPORT ANNUEL DU SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal,

Adopte le rapport annuel du SIAEP Rive Gauche de la Dore sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/4 – RUE STENDHAL – SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

1°) **Dit que** des canalisations communales d'alimentation en eau potable et d'assainissement se trouvent sur la parcelle cadastrée section XC n° 35 - située rue Stendhal - conformément aux plans susnommés dont une copie est jointe à la présente délibération.

2°) **Procède** à la régularisation administrative de la servitude de réseau créée sur la parcelle XC n° 35.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/5 – ELARGISSEMENT DE LA RD N°41 ENTRE COURPIERE ET AUBUSSON D'Auvergne – VENTE AU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME DE TOUT OU PARTIE DE PARCELLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

Vend au Conseil Général du Puy-de-Dôme, les parcelles communales nécessaires à l'aménagement de la RD n° 41 entre Courpière et Aubusson d'Auvergne, conformément au dossier déposé en préfecture le 16/02/2011, au prix estimé par le Service des Domaines soit **590€** :

Référence cadastrale	Lieudit	Contenance	Acquisition Conseil Général
AR n° 409	Pradoux	7 976 m ²	1 477 m ²
AR n° 539	Layat	30 520 m ²	1 172 m ²
AR n° 569	Pré de May	114 m ²	44 m ²
ZO n° 100	Le Chambon	3 040 m ²	74 m ²
ZS n° 64	Tour du Montel	4 190 m ²	30 m ²
Total			2 797 m²

Vote : Pour à l'unanimité

VI/6 – ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION ZY N°279

Le Conseil Municipal,

Accepte l'acquisition par acte notarié de la parcelle cadastrée section ZY n° 279 au bénéfice de la commune pour une surface totale de 364 m² à un coût total de cinq cent quarante six (546 €) hors frais notariés.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/7 – ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE NON BATIE CADASTREE SECTION BM N°381 SITUÉE A L'ANGLE DU BD FONTAINE QUI PLEUT ET DE L'AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE

Le Conseil Municipal,

Accepte l'acquisition par acte notarié de la parcelle cadastrée section BM n°381 au bénéfice de la Commune pour une surface totale de 27 m² à un coût total de trois cent cinquante euros (350€) hors frais notariés.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

VII/1 – ACHAT DE PLACES DE MANÈGE ET CONFISERIES POUR LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUE ET PRIVEE DE COURPIERE A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOEL

Le Conseil Municipal,

Prend en charge l'achat des tickets de manège et confiseries au tarif unitaire de **1 euro** par élève des classes maternelles des écoles - publique et privée - de Courpière, soit environ **200 élèves**.

VII/2 – PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE CINEMA, A L'OCCASION DE NOEL, POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUE ET PRIVEE DE COURPIERE

Le Conseil Municipal,

Prend en charge la séance de cinéma pour Noël 2011 pour l'ensemble des élèves des écoles primaires - publique et privée - de Courpière au tarif de **3,00 Euros**.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/3 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION POUR LA GESTION DE L'ACTIVITE FORME – BIEN ETRE – MUSCULATION

Le Conseil Municipal,

Approuve la nouvelle convention

Vote : Pour : 20 Contre : 5 Abstention : 2